

« Jean-Marie Bockel - « La France poursuit sa montée en puissance en matière de cyberdéfense malgré un contexte budgétaire difficile » »

26/11/2014

Jean-Marie BOCKEL, Sénateur du Haut-Rhin, ancien ministre, a présenté mercredi 26 novembre en Commission des Affaires étrangère et de la Défense du Sénat, un avis budgétaire pour le projet de loi de finances pour 2015, concernant notamment les crédits de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information.

« L'actualité ne cesse de nous rappeler l'importance d'assurer la protection des systèmes d'information les plus sensibles face aux attaques informatiques, qu'il s'agisse d'espionnage massif, d'actions de déstabilisation, voire carrément de sabotage. Cela vaut naturellement pour l'État mais aussi pour les opérateurs d'importance vitale, opérant dans des secteurs comme l'énergie ou les transports, » rappelle Jean-Marie BOCKEL.

Conformément aux orientations de son rapport de 2012, la cyberdéfense a été consacrée comme l'une des premières priorités par le Livre blanc et la Loi de programmation militaire (LPM) de 2013 qui ont programmé une augmentation des moyens régulière des effectifs et des budgets de l'ANSSI, des armées et de la DGA consacrés à la cyberdéfense. Les effectifs de l'ANSSI vont atteindre 500 agents en 2015, et 600 en 2017.

Le Sénateur nuance cependant : *« la prise de conscience et les moyens consacrés varient du tout au tout, entre le ministère de la défense, très mobilisé avec son « pacte cyber » et ses exercices « Defnet » et certains autres ministères. On progresse, mais lentement, car les moyens sont sous contrainte, et la sécurité informatique peine parfois à émerger comme une priorité. »*

La France est aussi le premier pays au monde à s'être dotée d'un cadre juridique contraignant pour les opérateurs d'importance vitale. De nouveaux pouvoirs ont été confiés à l'ANSSI par la LPM, avec une obligation de notifier les incidents informatiques importants ou l'obligation de réalisation d'audits réguliers. Des arrêtés sectoriels (publics ou classifiés), en préparation, préciseront courant 2015 les obligations des opérateurs.

« Je me félicite donc que nos préconisations aient été suivies d'effets, malgré un contexte budgétaire difficile et un vivier de recrutement assez limité en raison du manque d'ingénieurs. Naturellement il reste encore beaucoup à faire, en particulier pour faire émerger une véritable base industrielle et technologique en matière de cyber », conclut le Sénateur à l'issue de la présentation de son avis budgétaire, adopté par la Commission à l'unanimité.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)